CEPSO
FORMATIONS – EDITION

CEPSO FORMATION
26, avenue de Suffren - 75015 PARIS
Téléphone 01 44 49 19 50
www.cepso-formation.fr - e-mail : cepso@socaf.fr

LA GESTION DES BAUX D'HABITATION 2025

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires locatifs
- Prérequis : avoir des notions en gestion locative

OBJECTIFS

- Gérer des baux d'habitation au regard de toutes les évolutions qu'elles soient législatives, réglementaires, jurisprudentielles et relationnelles

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges
- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Bernard CHARLUET : Ancien directeur de cabinet d'administration de biens et aguerri à la formation professionnelle, il se consacre désormais à temps complet à l'activité de formateur et consultant dans les domaines de la gestion locative et de la copropriété.

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

Les pauses sont de 15 minutes le matin et l'après-midi – La pause déjeuner est d'une heure

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Le mandat, document clé des relations avec le bailleur (1h)

Les obligations et responsabilités du bailleur
Les obligations et responsabilités du mandataire

La gestion du bail (1h)

Les obligations des locataires
Les obligations du bailleur

Dernière mise à jour : 3 février 2025

Les locations meublées et non meublées (30 min)

Les évolutions du loyer et la gestion de charges locatives (30 min)

Peut-on augmenter le loyer
Peut-on réviser les provisions sur charges

L'obligation d'assurance du locataire et la gestion des sinistres (30 min)

Les travaux indispensables en cours de bail : les responsabilités et les obligations (30 min)

Différence entre renouvellement du bail et tacite reconduction et leurs conséquences (30 min)

Les congés par le locataire (30 min)

Les congés par le bailleur (30 min)

Les impayés de loyer et de charges (45 min)

Chaque sujet fera l'objet d'exemples concrets et d'échanges afin de mesurer les risques encourus en cas de négligence, d'erreur ou d'oubli en s'appuyant sur des exemples concrets et sur la jurisprudence.

Questions réponses (15 min)

Conclusion de la formation

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270 € HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.

Dernière mise à jour : 3 février 2025